

LEXPLUS CONSEIL ENTREPRISES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 75.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 RUE SALA 69002 LYON
829 589 043 RCS LYON
(CI-APRES LA « SOCIETE »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

[...]

PREMIERE DECISION

Extension de l'objet social

L'unanimité des Associés,

DECIDE d'étendre l'objet social de la Société pour y inclure l'activité suivante : « la domiciliation d'entreprises ainsi que la réception, la mise à disposition et l'envoi du courrier par scan »

DECIDE de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 2 – Objet social

La société a pour objet principal l'exercice de la profession d'avocats.

La société a pour objet secondaire la domiciliation d'entreprises, ainsi que la réception, la mise à disposition et l'envoi du courrier par scan.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personnes interposées.

Aucune personne ou groupement d'intérêt ne peut détenir, directement ou par personne interposée, une partie de son capital ou de ses droits de vote de nature à mettre en péril l'exercice de ces professions ou l'indépendance de ses associés, ainsi que le respect, par ces derniers, des règles inhérentes à leurs statuts ou à leur déontologie.

La Société peut en outre accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Le reste demeure sans changement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

[...]

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

L'unanimité des Associés,

DONNE tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

[...]

DocuSigned by:

543AC42AFFCD49F...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL,
LE PRESIDENT
SPFPL CALOR
REPRESENTEE PAR ROMAIN LUCIANI